

Information / Tarifs dès le 01.01.2024		JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA Service de l'enseignement
Ressources humaines	Type de documents : Information	Mise à jour : 22.01.2024

Information concernant les tarifs horaires des remplaçant-e-s et l'enseignement dispensé de façon irrégulière dès le 1^{er} janvier 2024

Les tarifs ci-dessous ne prennent pas en compte la contribution au plan d'équilibre

Enseignant primaire (n° fonction : 6.01.01)

Primaire		
Echelle U	Primaire	Enfantine
Classe	1092 pér./an	ratio 95%
13	73	70
10 (-10%) ²	58	55
7 (-10%) ²	50	48

Remplaçant en possession d'un CAP¹ pour le primaire

Remplaçant en possession d'une maturité gymnasiale

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Enseignant primaire spécialisé (n° fonction : 6.02.01)

Primaire spécialisé		
Echelle U	Primaire	Enfantine
Classe	1092 pér./an	ratio 95%
16	84	80
13	73	70
10 (-10%) ²	58	55

Remplaçant en possession d'un CAP primaire + MAES³

Remplaçant en possession d'un CAP primaire

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

¹Certificat d'aptitude pédagogique ou autre titre jugé équivalent

²Selon art. 5a de l'ordonnance concernant le programme horaire des enseignants de la scolarité obligatoire (RSJU 410.252.1)

³Master en enseignement spécialisé

Enseignant secondaire (n° fonction : 6.03.01)

Secondaire	
Echelle U	Secondaire
Classe	1092 pér./an
17	88
14 (-10%) ²	69
11 (-10%) ²	60

Remplaçant en possession d'un CAP pour le secondaire I et/ou II

Remplaçant en possession d'un bachelor universitaire

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Enseignant secondaire en économie familiale, activités créatrices manuelles et textiles (n° fonction : 6.03.01)

Secondaire EF, ACM, ACT	
Echelle U	Secondaire
Classe	1092 pér./an
17	88
14	77
14 (-10%) ²	69
11 (-10%) ²	60

Remplaçant en possession d'un CAP secondaire en EF/ACM/ACT

Remplaçant en possession d'un DAS PIRACEF⁴

Remplaçant en possession d'un CAP pour le secondaire I et/ou II

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Enseignant secondaire spécialisé (n° fonction : 6.02.02)

Secondaire spécialisé	
Echelle U	Secondaire
Classe	1092 pér./an
19	96
17	88
16	84
14 (-10%) ²	69

Remplaçant en possession d'un CAP secondaire I + MAES

Remplaçant en possession d'un CAP secondaire I

Remplaçant en possession d'un MAES

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

⁴ Diploma of Advanced Studies (DAS) du Programme Intercantonal Romand de Formation à l'Enseignement des Activités Créatrices (PIRECAF)

Animateur en théâtre (n° fonction : 6.01.02)

Animateur en théâtre	
Echelle U	Ec. prim/sec
Classe	1092 pér./an
13	73
12	70
10 (-10%)²	58
7 (-10%)²	50

Remplaçant en possession d'un CAP ou d'un bachelors en théâtre et d'un CAS en pédagogie théâtrale

Remplaçant en possession d'un bachelors en théâtre qui ne possède pas de CAS en pédagogie théâtrale

Remplaçant en possession d'une maturité gymnasiale

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Animateur en santé sexuelle (n° fonction : 6.10.01)

Animateur en santé sexuelle	
Echelle U	Ec. prim/sec
Classe	1092 pér./an
13	73
11	67
10 (-10%)²	58
7 (-10%)²	50

Remplaçant en possession d'un bachelors en santé sociale et d'un DAS en santé sexuelle

Remplaçant en possession d'un bachelors en santé sociale qui ne possède pas de DAS en santé sexuelle

Remplaçant en possession d'une maturité gymnasiale ou professionnelle en santé

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Education alimentaire (n° fonct. : 6.01.01)

PRIMS	
Echelle U	Ec. prim/sec
Classe	1092 pér./an
13	73
10 (-10%)²	58
7 (-10%)²	50

Remplaçant en possession d'un diplôme PIRACEF en économie familiale ou d'un bachelors en diététique

Remplaçant en possession d'une maturité gymnasiale ou professionnelle en santé

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Musicothérapie (n° fonction : 4.12.01)

Musicothérapie	
Echelle U	Ec. prim/sec
Classe	1092 pér./an
11	67
8 (-10%)²	53
5 (-10%)²	46

Remplaçant en possession d'un diplôme de musicothérapie

Remplaçant en possession d'une maturité gymnasiale

Remplaçant qui ne possède aucun des titres mentionnés ci-dessus

Educatteur		
Echelle U	Ec. prim/sec	
Classe	Niveau	Tarifs
13 (-40%) ⁵	III	44
12 (-40%) ⁵	II	42
8 (-40%) ⁵	I	35

Educatteur en possession d'un diplôme HES

Educatteur en possession d'un diplôme ES

Educatteur en possession d'un diplôme CFC

Autres tarifications particulières

Auxiliaire de vie :

- Classe 4 (Echelle U)
Tarif unique : Fr. 29.- par leçon.

Devoirs surveillés (y compris pour les prestations d'aide « en ligne » aux devoirs) :

- Moitié de la rétribution d'une leçon selon classification déterminante. (exemple : pour une leçon de devoirs surveillés dispensée aux degrés primaires (3-8P) par un enseignant primaire formé : moitié de la rétribution déterminante (classe 13, 73 CHF par leçon) = 36.5 = 36 CHF par leçon de devoirs surveillés)

Les forfaits ci-dessous ne sont pas soumis à la contribution au plan d'équilibre :

Permanences :

- Tarif unique : Fr. 29.- par leçon.

Auxiliaire natation :

- Tarif unique : Fr. 41.- par leçon.

Remplacement suite à une absence imprévisible (annoncé dans les 24h avant le début du remplacement) :

- Tarif unique : Fr. 29.- par leçon (pour le premier jour de remplacement uniquement).

⁵ Selon art. 9 al. 2 de l'ordonnance concernant le programme horaire des enseignants de la scolarité obligatoire (RSJU 410.252.1)